

Rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat M. Yvan PAHUD concernant l'utilisation de bois suisse dans toute construction ou rénovation de bâtiments publics

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du postulat

En date du 3 octobre 2011, Monsieur le Conseiller Yvan PAHUD a déposé un postulat demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité d'utiliser le bois suisse dans toute construction ou rénovation de bâtiments publics

Le postulat fait état de la relative bonne santé des forêts suisses. Toutefois, les exploitants subissent de plein fouet la crise de l'euro dans les ventes à l'exportation. Cette situation ralentit sensiblement l'économie forestière nationale. Par effet de domino, cet état de fait provoque une concurrence accrue des grandes scieries sur les plus petites qui se retrouvent souvent devant la porte de la faillite. Si les entreprises de transformation sont en difficulté, les Communes et les privés propriétaires forestiers ne trouvent plus d'acquéreurs et, en cas de vente, les prix sont en dessous du prix d'exploitation. Dès lors, les travaux d'exploitation liés aux missions naturelles de la forêt sont également en danger.

Dans le monde économique globalisé actuel, le secteur des forêts suisses n'est pas épargné par la concurrence internationale qui fait disparaître la notion écologique du bois. En effet, la part d'émission de CO₂ produite par les transports y relatifs sont contreproductifs, à l'inverse de l'utilisation d'un bois indigène exploité, transformé et utilisé sur place. Au vu de ce qui précède, le postulat fait un plaidoyer pour l'utilisation du bois local.

Cette vision générale, sur le fond, est soutenue par la Municipalité qui, à titre d'exemple, contribue largement à l'utilisation du bois communal pour la production de chaleur via la chaufferie à distance mise en fonction en octobre 2011.

Réponse de la Municipalité au postulat

A l'instar des propos du postulat, le monde de la scierie suisse est en effet dans une période très difficile. Les fermetures de petites unités se multiplient alors que les grandes peinent face à la concurrence croissante de nos voisins. L'écoulement des grumes de sciage devient, année après année, de plus en plus compliqué.

Le prix d'achat des bois ronds est le même partout. En vendant nos bois en Suisse, nous évitons les pertes de change dues à la faiblesse de l'Euro face au Franc suisse, d'où l'importance de maintenir les unités de transformation indigènes.

Le bois scié provenant de l'étranger gagne chaque année des parts de marché, et ceci pour une seule raison : le prix. Les chiffres avancés pour quantifier le surcoût lié à l'utilisation de bois indigène varient beaucoup. Ils sont insignifiants tenant compte qu'ils dépassent rarement 1% du coût total de construction. Il paraît donc plausible, pour une collectivité publique, de consentir à cet effort, soit de privilégier la ressource naturelle locale dans toutes les constructions communales.

La Commune peut imposer l'utilisation de bois suisse dans ses bâtiments. Il faut savoir que seul le propriétaire peut l'imposer, soit en l'indiquant clairement lors d'un appel d'offres ou en fournissant la matière première (bois brut) nécessaire à la réalisation d'une construction. Cette pratique est possible, dans les limites des compétences municipales, sous réserve du cadre légal lié aux marchés publics. Toutefois, il faut rester réaliste sur l'obligation de construire avec du bois suisse. En effet, elle est très difficile dans la pratique puisque la majorité des scieries s'approvisionnent également à l'étranger, ce qui rend le contrôle de la provenance du bois difficile. Dans tous les cas, il faut en premier lieu exiger l'utilisation de bois transformé en Suisse dans le but de garantir la pérennité de nos scieries.

Dans ce cadre, la Municipalité a déjà plusieurs réalisations mettant en valeur le bois local ou suisse, par exemple :

- Hangar à plaquettes de la Combe de Ville (bois communal)
- Déchetterie communale
- Couvert forestier de la Layette (bois communal)
- Caserne des pompiers

D'autres projets sont à l'étude, notamment dans le cadre de futures implantations forestières, pour valoriser le bois. De plus, la sensibilisation à l'utilisation du bois fait régulièrement l'objet d'une attention particulière à tous les échelons de l'Etat. Pour exemple, l'Inspecteur forestier de notre arrondissement a organisé une visite de plusieurs constructions régionales en bois, tel que le Collège de Fiez, lors de la rencontre automnale avec les Municipaux en charge des forêts.

Le bois est une ressource indigène et esthétique dans la construction moderne. La maximisation de son utilisation dans les constructions communales ou privées revêt un caractère d'importance dans l'intérêt général. En conclusion « *Pour nos constructions, soyons fiers de nos ressources* ».

La Municipalité considère ainsi avoir répondu au postulat de M. Yvan PAHUD concernant l'utilisation de bois suisse dans toute construction ou rénovation de bâtiments publics et confirme sa volonté de soutenir, en priorité l'utilisation du bois local pour toutes constructions communales ou le bois transformé par des scieries. Ces critères sont systématiquement donnés lors des appels d'offres de la Commune de Sainte-Croix, sous réserve du cadre légal.

C O N C L U S I O N

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

- vu le rapport-préavis de la Municipalité du 6 février 2012,
- ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner ce rapport-préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **de prendre acte** du rapport de la Municipalité concernant le postulat M. Yvan PAHUD concernant l'utilisation de bois suisse dans toute construction ou rénovation de bâtiments publics

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

F. THEVENAZ

M. STAFFONI

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 février 2012

Délégué municipal : M. Philippe Duvoisin, Municipal